

## **SESSION ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2020 à 18 heures.**

**Date de convocation : 12 SEPTEMBRE 2020.**

**Affiché le : 24 SEPTEMBRE 2020.**

L'an **DEUX MIL VINGT, le 18 SEPTEMBRE, à 18 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle des Fêtes**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : **CIPIERRE Francis. FARNIER Isabelle. CARISTAN Yves. DUBREUIL Pascal. MICOURAUD Laurence. DUVERNEUIL Dominique. BODDART Francis. LEBOURGEOIS Laurent. DAUMENS Daniel. BALLOUT Jean-Paul. BUFFAT Virginie**

**EXCUSE** :

**ABSENT** :

**SECRÉTAIRE** : Jean-Paul BALLOUT est élu(e) secrétaire de séance

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 31 Juillet 2020. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

### **DELIBERATION N°2020/032 – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2019, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Nord Est Périgord.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

### **DELIBERATION N°2020/033- ASSUJETISSEMENT A LA TVA DU MULTIPLE RURAL**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les locations d'immeubles nus par les collectivités territoriales sont exonérées de la TVA mais elles peuvent être imposées de plein droit (référence Code Général des Impôts/Art 260-2). Le local ne doit pas être destiné à l'habitation et doit être utilisé pour les besoins de l'activité d'un preneur, dès lors que le bail fait mention de l'option.

Le local situé 46 avenue de la Résistance remplit les critères d'assujettissement à la TVA puisque sa location fait l'objet d'un bail commercial.

L'assujettissement à la TVA pour ce local permettra à la commune de récupérer la TVA sur les travaux éventuels. Par ailleurs, cette récupération de TVA serait immédiate.

En revanche, la commune devra acquitter une TVA sur les loyers perçus.

Cette demande devra faire l'objet d'une demande auprès du Service d'Impôts des Entreprises.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'opter pour l'assujettissement à la TVA du local situé 46 avenue de la Résistance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide la proposition d'option de la TVA et autorise Monsieur le Maire à l'assujettissement à la TVA sur travaux de construction d'un local donné en bail commercial,

### **DELIBERATION 2020/034 : DÉNOMINATION DES VOIES - TABLEAU DES VOIES ET DES CHEMINS**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la création des voies libellées suivantes :

- Avenue de la Résistance
- Avenue Jacques Hermant
- Chemin de la Borderie
- Chemin de Liaouou
- Chemin des Chataigniers
- Chemin des Figuiers
- Chemin des Four à Chaux
- Chemin des Noyers
- Chemin des Peupliers
- Chemin des Pierres
- Chemin du Paradis
- Chemin du Randonneur
- Impasse d'Aiguemortes
- Impasse de la Brasserie
- Impasse de la Source
- Impasse de l'Eglise
- Impasse de l'Etang
- Impasse de Montplaisir
- Impasse des Chalets
- Impasse des Champs
- Impasse des Chaussières
- Impasse des Martigues
- Impasse des Noisetiers
- Impasse des Perrières
- Impasse des Prés
- Impasse de Veyriéras
- Impasse de Vieillevignes
- Impasse du Civadeau
- Impasse du Commerce
- Passage Maurice Menut
- Place du 11 Novembre
- Place de l'Eglise
- Route de Brive
- Route de la Gondie
- Route de l'Etang
- Route de Tourtoirac

- Route du Bost Noir
- Route du Chatenet
- Route du Combillou
- Route du Faureau
- Rue de la Fontaine
- Rue de l'Eglise
- Rue de Saint Pantaly
- Rue des Farges
- Rue du 19 Mars 1962
- Rue du Bois de Leyraudie
- Rue du Gué
- Rue du Lavoir
- Rue du Maine
- Rue du Palou
- Rue du Professeur Jean Faurel
- Rue du Prunier
- Ruelle de la Mare
- Rue Pierre Laussinotte
- Sentier du Moulin

### **PROPOSITION CONVENTION ANTIPARASITAIRE VINCENT REYNIER**

Il est constaté une prolifération de certains nuisibles depuis plusieurs années et notamment les frelons asiatiques, M. Vincent REYNIER, propose à la commune de souscrire une convention qui permettrait aux administrés d'obtenir des interventions pour tout ce qui concerne l'élimination de certains nuisibles et cela au tarif unique de 25€ TTC pour les administrés et de 367€ TTC annuel pour la commune. Le Conseil Municipal est favorable néanmoins il souhaite, si possible, que soit utilisé des modes alternatifs sans utilisation de pesticides. Virginie Buffat propose de se mettre en relation M. REYNIER et l'ONG indépendante POLLINIS, qui œuvre pour la protection des polinisateurs, afin de tester une méthode expérimentale de destruction des nids de Frelons sans produit nocifs pour la santé. Une convention devra être signée avec l'ONG.

### **PROJET MULTIPLE RURAL : POINT DE L'AFFAIRE ET OFFRE MAITRISE D'ŒUVRE**

Les futurs travaux au Multiple Rural nécessitent la consultation d'un maître d'œuvre. Le bail commercial a été signé début septembre pour une durée de 9 ans. Plusieurs devis ont été demandés pour la consultation auprès de maîtres d'œuvres.

### **CONVENTION TRIBUNAL POUR TRAVAUX D'INTERETS GENERAUX**

Une convention a été mise en place entre la commune et les services judiciaires de Périgueux pour accueillir les personnes qui effectuent des travaux d'intérêts généraux. Une personne devra effectuer des TIG prochainement pour une durée de 105 heures, l'organisation des horaires de travail et de la mission à réaliser seront mis en place très prochainement.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Budget participatif Conseil Départemental :

Des idées de projets sont évoquées. Au vu du délai restant pour monter un dossier, ces projets seront abordés l'année prochaine.

- Problème de puissance compteur EDF terrain de pétanque :

Le compteur EDF utilisé lors des tournois de pétanques disjoncte lors de concours. Il est proposé d'augmenter la puissance du compteur afin d'éviter de futurs désagréments.

- Demande de prêt de salles par le yoga d'Excideuil et la Puce à l'Oreille pour des cours de musique :

Un groupe de travail est constitué afin de définir des règles de location et de prêt des salles de la commune. Le Conseil propose qu'une participation minimale soit demandée afin de couvrir au moins les frais de chauffage.

- SDE 24 Audit :

Le SDE 24 propose une prestation d'audit et de conseil afin d'effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux. Le conseil Municipal est favorable à cette démarche.

- Choix conseillère en assurance Alexandra GOURDON :

Alexandra GOURDON intervient pour la commune dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurance. Il est proposé également de prendre l'option assistance et conseil afin d'accompagner la commune sur ces premières années de mandat et notamment avec le chantier de la gendarmerie.

- Contrat mission temporaire Marie-Rose

Afin d'achever la formation de la nouvelle secrétaire de Mairie, un contrat en mission temporaire de 10h par mois est mis en place pendant quelques mois avec le CDG, Marie-Rose DUPUY interviendra dans le cadre de cet accompagnement.

### La séance est levée à 20h00

#### DELIBERATION N°2020/032 – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019

#### DELIBERATION N°2020/033 – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA MULTIPLE RURAL

#### DELIBERATION N°2020/034- DENOMINATION DES VOIES – TABLEAU DES VOIES ET DES CHEMINS

*Liste des membres présents* : CIPIERRE. FARNIER. CARISTAN. DUBREUIL. MICOURAUD. DUVERNEUIL. BODDART. LEBOURGEOIS. DAUMENS. BALLOUT. BUFFAT.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
<b>CIPIERRE Francis</b>		
<b>FARNIER Isabelle</b>		
<b>CARISTAN Yves</b>		
<b>DUBREUIL Pascal</b>		
<b>MICOURAUD Laurence</b>		
<b>DUVERNEUIL Dominique</b>		
<b>BODDART Francis</b>		
<b>LEBOURGEOIS Laurent</b>		
<b>DAUMENS Daniel</b>		
<b>BALLOUT Jean-Paul</b>		Secrétaire de séance
<b>BUFFAT Virginie</b>		